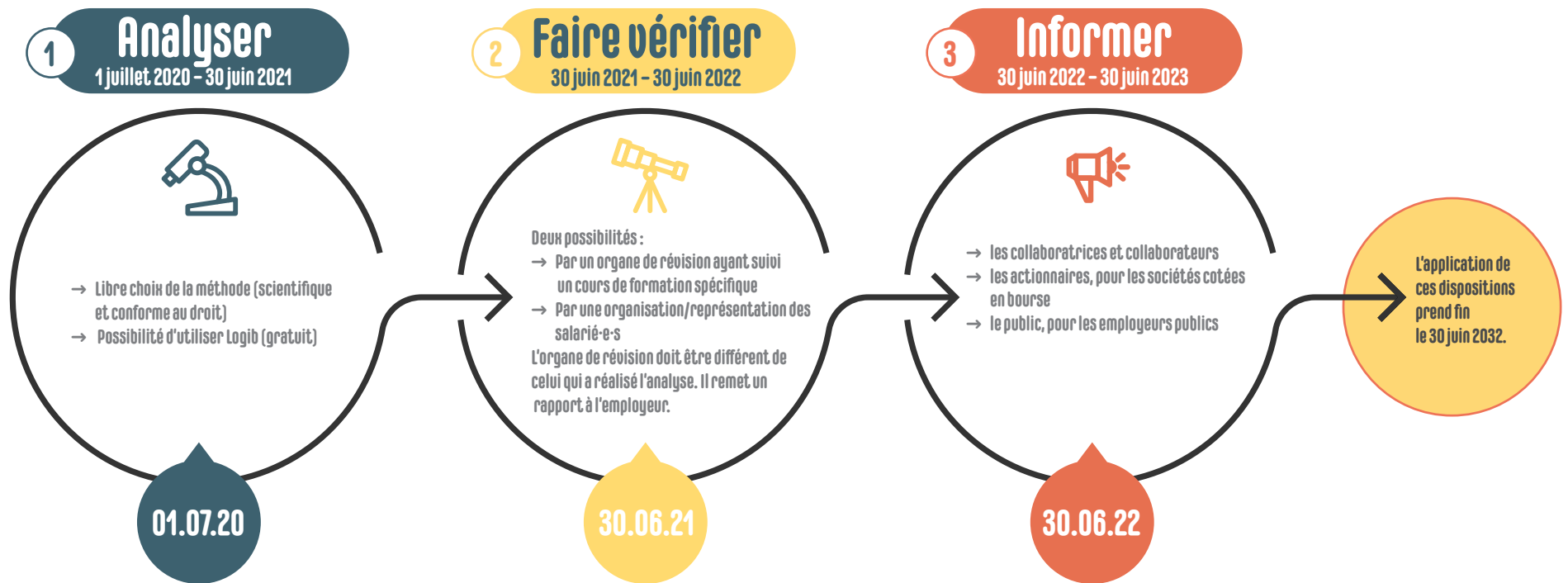




# Égalité salariale : nouvelles obligations pour les employeurs dès le 1<sup>er</sup> juillet 2020



À refaire si l'analyse ① a démontré que l'égalité n'est pas respectée.

À refaire également si la vérification ② a démontré que l'analyse n'a pas été réalisée correctement.